

## ***CONTENTIEUX - ARBITRAGE - MÉDIATION***

### **ASSOCIÉS**

- Yann LE DOUARIN
- Gwénaëlle MADEC
- Jeanne-Marie HENRIOT-BELLARGENT
- Jean-Pierre FOURRIER
- Albert GRANIER

Chaque avocat associé du cabinet intervient dans le domaine de contentieux relatif à sa matière.

De façon générale, notre cabinet se préoccupe de prévenir et de gérer contractuellement les litiges.

De façon générale, LMBE se préoccupe de prévenir ou de résoudre contractuellement les litiges.

LMBE propose ainsi des solutions contractuelles aux fins :

- d'anticiper conventionnellement les risques d'inexécution d'un contrat (condition suspensive, clause résolutoire, clause pénale, clause de réserve de propriété, clause de garantie, sûreté particulière,...) ;
- d'organiser le traitement des litiges éventuels (par l'introduction dans les contrats de clauses d'attribution de juridiction, de médiation ou d'arbitrage,...) ;
- de négocier une issue transactionnelle.

Agir en justice ne s'improvise pas ; LMBE maîtrise les phases préparatoires du procès telles que les procédures préalables d'obtention et de sauvegarde des preuves et les mesures conservatoires destinées à prévenir le risque d'insolvabilité du débiteur.

LMBE maîtrise également les voies d'exécution propres à assurer l'efficacité de la décision juridictionnelle.